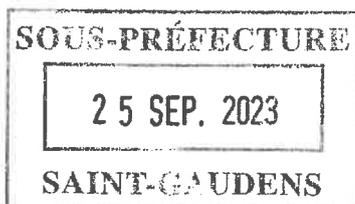


Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**



Séance du 23 septembre 2023

Date de convocation le 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 23 septembre à 17 h, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Manuel ALCAIDE, Adjoint-au-Maire.

Présents : Manuel ALCAIDE, Danielle BODIN, Pierre CAZENEUVE, Albert CIGAGNA, Emilie COURTOUX, Christiane DANZIN, Yannick DOUGNAC, Elsa GUINGAN, Brigitte MAUCLAIR, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Geoffrey ZORZI.

N° 31-2023

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Election du Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Geoffrey ZORZI va assurer ces fonctions.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Par quinze voix pour, Monsieur Albert CIGAGNA ayant la majorité absolue est proclamé Maire.

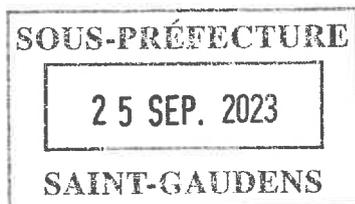
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

L'Adjoint-au-Maire,
Manuel ALCAIDE

Le Secrétaire de séance,
Geoffrey ZORZI



Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat



**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 23 septembre 2023

Date de convocation le 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 23 septembre à 17 h, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Manuel ALCAIDE, Danielle BODIN, Pierre CAZENEUVE, Albert CIGAGNA, Emilie COURTOUX, Christiane DANZIN, Yannick DOUGNAC, Elsa GUINGAN, Brigitte MAUCLAIR, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Geoffrey ZORZI.

N° 32-2023

Objet : Création de quatre postes d'Adjoints au Maire.

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L2122-1 et L2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder trente pour cent (30%) de l'effectif du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Après délibéré, le Conseil Municipal par quinze voix pour, zéro abstention et zéro voix contre, DECIDE la création de quatre postes d'Adjoints au Maire.

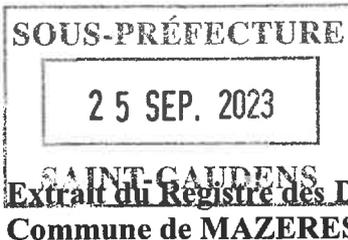
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Geoffrey ZORZI



Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat



Séance du 23 septembre 2023

Date de convocation le 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 23 septembre à 17 h, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Manuel ALCAIDE, Danielle BODIN, Pierre CAZENEUVE, Albert CIGAGNA, Emilie COURTOUX, Christiane DANZIN, Yannick DOUGNAC, Elsa GUINGAN, Brigitte MAUCLAIR, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Geoffrey ZORZI.

N° 33-2023

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Election des Adjoints au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à quatre ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de nommer les quatre adjoints. Il convient de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Après appel à candidature, Monsieur Pierre CAZENEUVE a obtenu la majorité absolue et est proclamé Premier Adjoint au Maire.

De même, il convient d'élire le deuxième Adjoint au Maire. Après appel à candidature, Madame Emilie COURTOUX a obtenu la majorité absolue et est proclamée Deuxième Adjointe au Maire.

De même, il convient d'élire le troisième Adjoint au Maire. Après appel à candidature, Madame Elsa GUINGAN a obtenu la majorité absolue et est proclamé Troisième Adjointe au Maire.

De même, il convient d'élire le quatrième Adjoint au Maire. Après appel à candidature, Monsieur Manuel ALCAIDE a obtenu la majorité absolue et est proclamée Quatrième Adjoint au Maire.

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA



Le secrétaire de séance,
Geoffrey ZORZI

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Geoffrey Zorzi', written in a stylized, cursive script.